

États financiers

Production

Vérifier rapidement avec votre firme comptable la capacité à produire vos états financiers à temps pour votre AGA.

Certains groupes nous ont fait mention que leur comptable disait manquer de temps. Il est possible de négocier un délai avec le PSOC s'il y a lieu.

Audit ou mission d'examen

Jusqu'à cette année, vous deviez tenir compte de votre financement à la mission pour établir si vous deviez faire un audit ou un examen. 100 000 \$ de PSOC à la mission exigeait un audit quel que soit les autres financements que vous pouviez avoir (même dans des ententes pour activité spécifique au PSOC). Certaines ententes pour activité spécifique exigeaient l'audit selon leur montant.

Maintenant, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (appelée la Loi sur l'accès à l'information), vous devez considérer toutes sommes provenant d'un ministère ou organisme public ou parapublic du Gouvernement du Québec.

Les sommes du MSSS incluent le PSOC mission, le PSOC entente pour activité spécifique et toute autre entente de services avec n'importe quelle direction de services du CIUSSS MCQ. Bien sûr, cette année, vous devez considérer toutes les sommes des fonds d'urgence du MSSS directement ou par le biais du CIUSSS MCQ. [Voici la liste des ministères et organismes québécois.](#)

Les sommes des fonds d'urgence fédéraux, municipaux, Centraide, Croix-Rouge, Fondation communautaire ou autre subvention privée ne doivent pas être considérées dans ce calcul.

Mise à jour!
Voir INFO-PSOC du 23 avril 2021
et page suivante!

N'hésitez pas à contacter la TROC si vous avez des questions ou des préoccupations!

États financiers

Audit ou mission d'examen

Mise à jour

Un choix à faire!

Suite à la nouvelle directive, chaque groupe peut décider, selon ce qui est le plus facile ou le plus avantageux pour lui:

1. D'appliquer les balises de l'ancien cadre de gestion du PSOC :

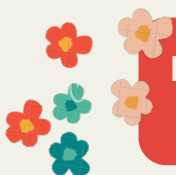
- Pour une **subvention PSOC de 100 000\$ et plus**, l'organisme doit fournir un audit comptable signé par un comptable d'un ordre professionnel reconnu.
- Pour une **subvention PSOC de 25 000\$ à 99 999\$**, l'organisme doit fournir un rapport de mission d'examen signé par un membre d'un ordre professionnel comptable reconnu.
- Pour une **subvention PSOC de moins de 25 000\$**, rien n'exige que le rapport financier soit accompagné d'un rapport de mission de certification et de vérification ou d'un rapport de mission d'examen.

OU

2. D'appliquer les nouvelles balises :

- Pour des **subventions québécoises* de 150 000\$ et plus**, l'organisme doit fournir un audit comptable signé par un membre d'un ordre professionnel comptable reconnu;
- Pour des **subventions québécoises* de 50 000\$ à 149 999\$**, un rapport de mission d'examen signé par un membre d'un ordre professionnel comptable reconnu;
- Pour des **subventions québécoises* de 25 000\$ à 49 999\$**, une mission de compilation signée par un membre d'un ordre professionnel reconnu;
- Pour des **subventions québécoises* de moins de 25 000\$**, rien n'exige que le rapport financier soit accompagné d'un rapport de mission de compilation, d'examen ou d'audit.

***Subventions québécoises:** on doit tenir compte des subventions reçues de tous ministères ou organismes publics ou parapublics du gouvernement du Québec à la mission, en entente spécifique ou ponctuelle. [Voici la liste des ministères et organismes québécois.](#)



N'hésitez pas à contacter la TROC pour évaluer la meilleure option pour vous!

